

**Extrait du registre des délibérations
du Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay**

Séance du 20 avril 2023

**Objet : Avis du Bureau sur le projet d'unité de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne
(le bassin versant Vie Jaunay étant concerné par le plan d'épandage)**

Le 20 avril 2023 à 9 h 30, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoqué, s'est réuni à Notre-Dame-de-Riez sous la présidence de M. Hervé BESSONNET

Date de la convocation : 3 avril 2023

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

- M. Hervé BESSONNET, président de la CLE, représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
 - M. Lucien PRINCE, 3^{ème} vice-président de la CLE, représentant le Syndicat mixte Vendée Eau
 - M. Vincent PIPAUD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
 - M. Jean BROSSARD, représentant le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
- Représentants des maires du département de la Vendée :
- M. Jean TESSIER, 1^{er} vice-président de la CLE, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
 - M. Thierry RICHARDEAU, maire de Saint Christophe du Ligneron
 - M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire – Vendée
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée,
- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



Etaient excusés ou absents :

- M. Bernard METAIREAU, 2^{ème} vice-président, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Isabelle DURANTEAU, représentante des maires du département de la Vendée, maire de Landevieille
- Mme Hélène DESOBEAU, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
- M. Frédéric PORTIER, représentant Mme la Directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Réunion du 20 avril 2023	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Membres du Bureau	17	13	0	13

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau que la Commission Locale de l'Eau a été saisie d'une demande d'avis de la part de la DDTM de la Loire-Atlantique dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale du dossier suivant, conformément aux articles R.181-18 à R.181.33-1 du code de l'environnement :

- projet d'unité de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne (le bassin versant Vie Jaunay étant concerné par le plan d'épandage), porté par Métha Herbauges Corcoué.

Il précise que l'échéance de réponse est fixée au 20/04/2023.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse de la compatibilité du projet avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et de sa conformité avec le règlement du SAGE Vie Jaunay.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Abstention	Avis favorable	Avis défavorable
13	3	1	9

Le Bureau émet donc un avis défavorable au projet compte tenu :

- de l'enjeu eau potable du territoire (captage prioritaire d'eau superficielle d'Apremont et projet de captage d'eau souterraine de Beaufou, projet porté à la connaissance des services de l'Etat) et de la nécessaire protection de leurs aires d'alimentation ;
- du risque de dégradation de la qualité de l'eau des captages et des autres masses d'eau du territoire, compte-tenu des apports conséquents de fertilisants issus du méthanisateur, considérant ces matières impactantes pour la vie des sols du bassin versant ;
- du risque de pollution lié aux pratiques de fertilisation et du manque de garantie apportée sur la capacité de stockage de chaque exploitation des matières fertilisantes (digestat phase solide et phase liquide) qui seront reçues, afin de ne pas épandre ces matières dans des conditions défavorables (sols détremés, gelés, période pluvieuse...) et de respecter le calendrier d'épandage lié au programme d'actions de la directive nitrates.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET